

Lundi, le 10 mars 2008

**APPUI DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE  
AU PROJET DE RÈGLEMENTS CONCERNANT LA VENTE ET  
LA PROMOTION DES PRODUITS DU TABAC**

**Un projet de règlements sur le tabac bienvenu!**

La Direction de santé publique de la Montérégie que je représente appuie le projet de règlements comportant une série de mesures renforçant les dispositions de la Loi sur le tabac. Les mesures proposées, annoncées par le ministre, constituent une suite rationnelle et efficace de la loi restreignant la promotion des produits du tabac qui renforcent les mesures mises de l'avant pour réduire l'usage du tabac. Les restrictions supplémentaires sur la promotion du tabac sont appréciées pour empêcher de saper le travail de la santé publique en contournant les mesures les plus efficaces qui portent sur l'accessibilité et le prix des produits, notamment la vente du cigarillo à l'unité. Nous accueillons très favorablement l'intervention du gouvernement sur les cigarillos. Les plus récentes statistiques ont démontré que la mise en marché de ce produit aromatisé a provoqué le renversement de la tendance à la baisse des 10 dernières années de l'usage du tabac chez les jeunes.

De plus, les restrictions sur la promotion aux points de vente sont essentielles pour éviter le scénario selon lequel les étalages des produits du tabac seront tout simplement remplacés par des affiches publicitaires lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction des étalages le 31 mai prochain. La réglementation proposée restreint significativement cette publicité.

En attendant une interdiction totale de la publicité, le ministre fait bien d'utiliser son pouvoir réglementaire pour minimiser les dégâts. Des mises en garde et des balises sur la présentation des contenus des publicités sont tout à fait appropriées.

Finalement, nous soutenons le ministre de la Santé au sujet des mises en garde dont l'apposition sur les publicités est requise par la loi depuis 1998.

Rappelons que le tabac représente la plus importante cause de décès évitables dans notre société. Compte tenu de tous les coûts humains et économiques entraînés par la consommation de tabac, il va sans dire que le gouvernement a la responsabilité de combattre ce fléau sur tous les fronts, incluant la promotion.

Nous aimerions finalement souligner l'importance d'adopter cette réglementation dans les plus brefs délais. Selon nous, il est essentiel que l'ensemble des dispositions de la loi et des règlements touchant la promotion aux points de vente entrent en vigueur en même temps. De cette façon, il n'y aura qu'un seul point tournant pour l'industrie et les détaillants.

Le ministre peut compter sur notre appui pour faire adopter ce projet de règlements le plus rapidement possible.

La directrice,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Sauvé".

Jocelyne Sauvé, M.D.